

**Maitrise d'œuvre pour le confortement et la mise en valeur du Port-abri  
de Saint Honorat**



**Annexe D : Compatibilité avec les plans de gestion  
et les documents d'urbanisme**

Août 2023

## 1. Plan Local d'Urbanisme

Le plan local d'urbanisme de Cannes a été approuvé le 18 novembre 2019 et modifié le 19 juillet 2021



Figure 1 : Localisation de la zone des travaux par rapport au plan de zonage du PLU

Le projet est localisé sur la zone NL, sous-section de la zone N qui recouvre les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, milieux et espèces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ; soit de l'existence d'une exploitation forestière

Ces zones sont concernées par un règlement :

- la zone NL : espaces naturels remarquables au titre de la Loi Littoral

Le Port-abri de l'île St-Honorat est un équipement d'intérêt collectif et/ou service public

➔ Le projet est compatible avec le règlement du PLU de la zone N .

## 2. Carte des risques

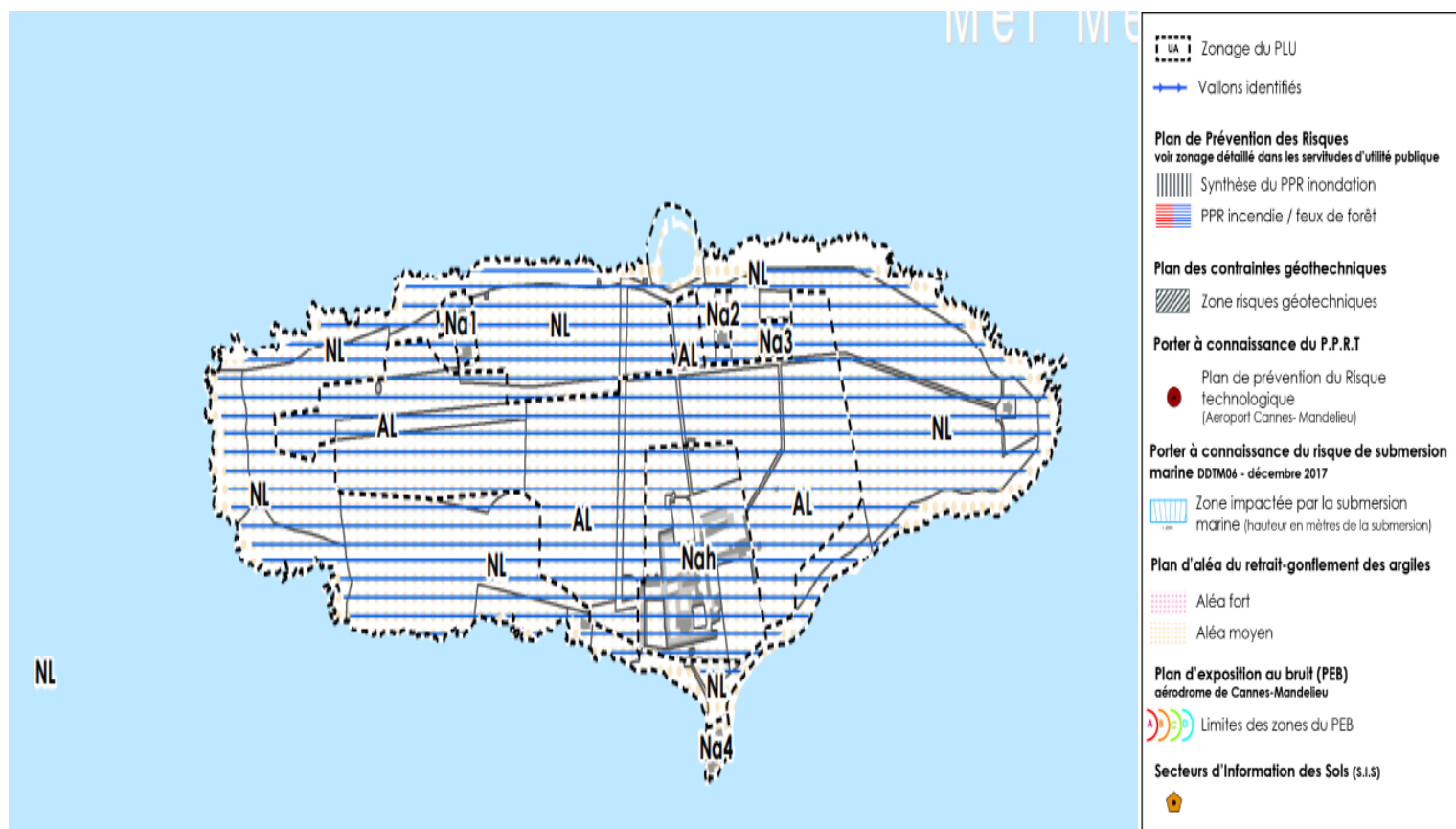


Figure 2 : Planche des risques

### 3. Plan de prévention des risques naturels

L'île Saint- Honorat est concerné par un **PPR feu de forêt**. Le port n'est pas inclus dans ce périmètre, il est en revanche concerné par un risque moyen de retrait-gonflement des argiles.

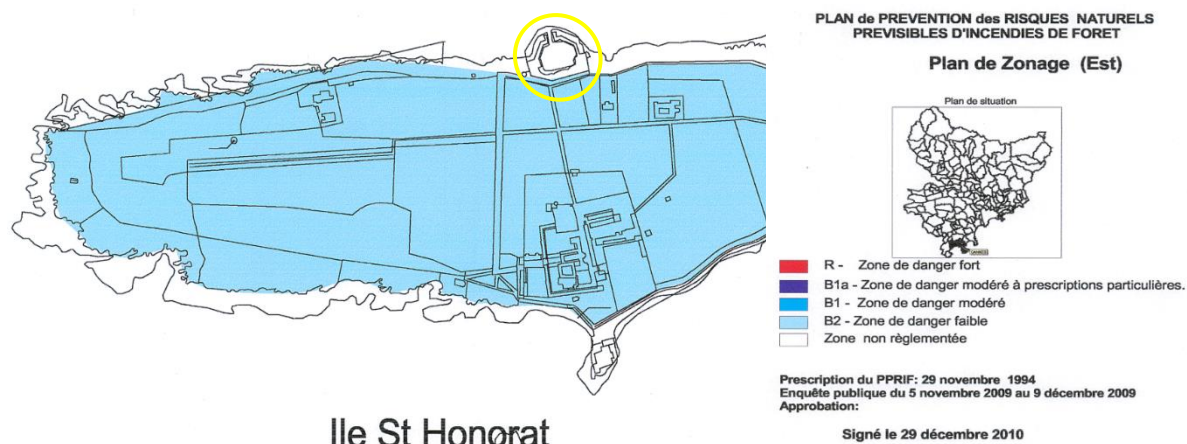


Figure 3 : Localisation de la zone travaux au PPR - feu de forêt

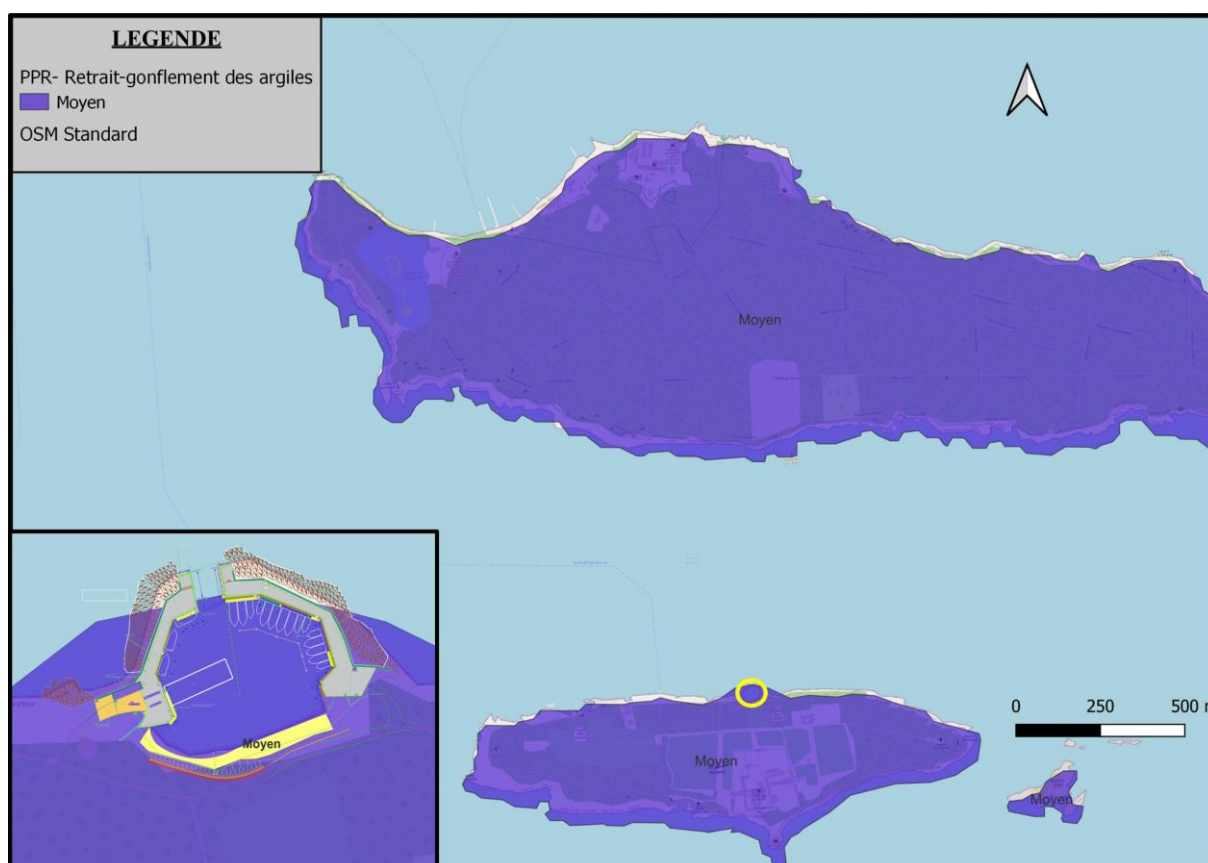


Figure 4: Localisation de la zone des travaux au PPR- Retrait-gonflement des argiles

#### 4. Plan adduction eau potable



Figure 5 : Plan d'adduction d'eau potable

- ➔ Pas de réseau d'eaux usées, d' assainissement collectif ou d'eaux pluviales sur l'île Saint Honorat

## 5. Document Stratégique de Façade (DSF)

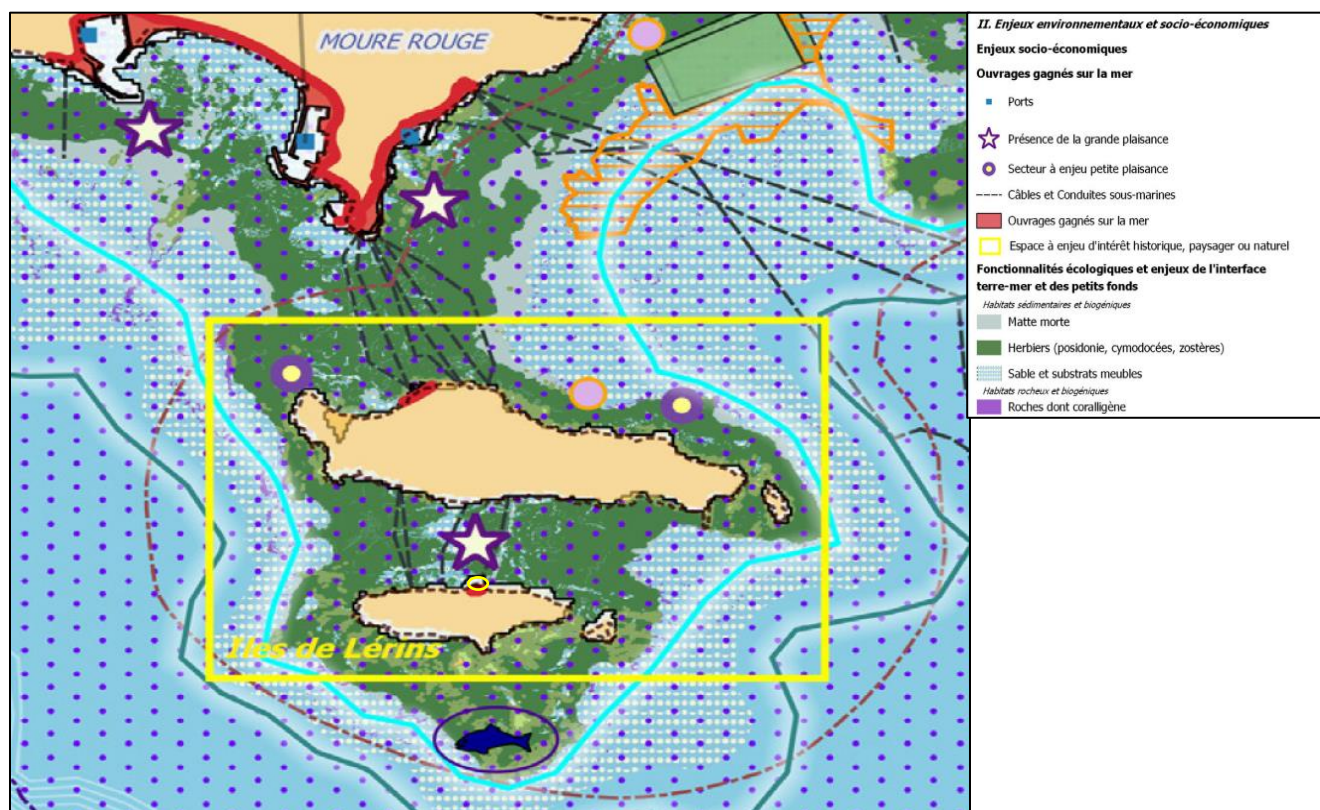


Figure 6: DSF - Zone Riviera

## 6. Plan de Gestion des Risques Inondation

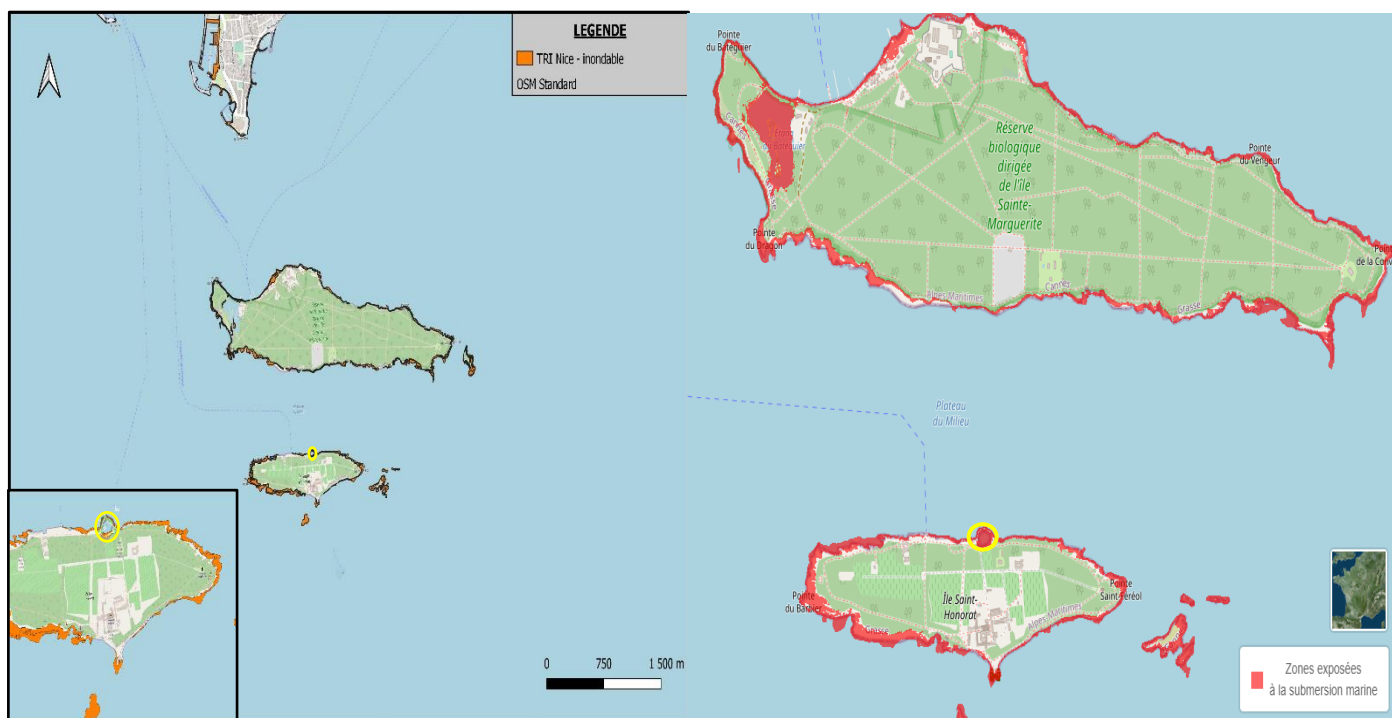


Figure 7 : Localisation du projet par rapport aux TRI ( territoires à risque important d'inondation (TRI)